

2017_CT2_476

OBJET : Institution - Election d'un Vice-président

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHÉ Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCÉL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_476-AI Date de télétransmission : 05/12/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 29 novembre 2017

01_01

■ Election d'un Vice-président

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n° 2016_CT2_002 en date du 23 mars 2016, conformément à l'article L5218-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a décidé d'arrêter à 15 le nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire, soit le maximum autorisé par la loi. Il a ensuite été procédé à leur élection par la délibération n° 2016_CT2_003.

Suite au décès de Monsieur Robert LAGIER, maire de Meyreuil et Vice-président du Pays d'Aix, délégué à la culture scientifique et à l'énergie, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président au sein du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

En vertu des articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_476-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 5211-2 et L 5218-6 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le nombre de Vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays d'Aix a été fixé à 15.
- Qu'un poste de Vice-président est laissé vacant suite au décès de Monsieur Robert LAGIER.

Délibère

Article unique:

Il est décidé de procéder à l'élection d'un Vice-président au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
DU 29 NOVEMBRE 2017

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Scrutin n°1 :

1^{er} tour

Ont fait acte de candidature :

- GOURNÉS Jean. Pascal

-

Inscrits : 90	Blancs et nuls : 12
Votants : 72	Exprimés : 60

Ont obtenu au premier tour :

- GOURNÉS Jean. Pascal 56 voix ;
- voix

M. Mme J.P Gournés est proclamé(e) élu en qualité de vice-président.

• • •

2^{ème} tour

Ont fait acte de candidature :

-

-

Inscrits : 90	Blancs et nuls :
Votants :	Exprimés :

Ont obtenu au premier tour :

- voix ;
- voix

M. Mme est proclamé(e) élu en qualité de vice-président.

• • •

3^{ème} tour

Ont fait acte de candidature :

-

-

Inscrits : 90	Blancs et nuls :
Votants :	Exprimés :

Ont obtenu au premier tour :

- voix ;
- voix

M. Mme est proclamé(e) élu en qualité de vice-président.

Ont signé le Président, le Secrétaire de séance et le Doyen

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_476-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017

OBJET : Institution - Election d'un Vice-président

Le Conseil de Territoire est appelé à procéder à la désignation d'un Vice-président ; le Conseil de Territoire a élu, suivant les résultats collationnés, ci-après intégralement retranscrits.

Scrutin n°1

A fait acte de candidature :

- Monsieur Jean-Pascal GOURNES

Ne prennent pas part au vote : BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - de BUSSCHERE Charlotte

Inscrits : 90	Blancs et nuls : 12
Votants : 72	Exprimés : 60

A obtenu au premier tour :

- Monsieur Jean-Pascal GOURNES : 56 voix

Monsieur Jean-Pascal GOURNES est proclamé élu en qualité de Vice-président.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_476-AI
Date de télétransmission :
05/12/2017